

Cellule relance économique

NOM/PRENOM DU DEMANDEUR:

DOSSIER D'ATTRIBUTION BONS D'ACHAT EN FAVEUR DE LA RELANCE ECONOMIQUE MOUGINOISE

□ ACTIFS: PERSONNE SUBISSANT UNE SITUATION DE PRECARITE LIEE A LA CRISE SANITA AYANT DEBUTEE MI-MARS 2020 (PERTE D'EMPLOI, CHOMAGE PARTIEL, JEUNE DIPLOME I PAS TROUVE D'EMPLOI)	
$_{\square}$ JEUNES : DE 18 à 25 ANS ET ETUDIANTS AU-DELA DE CETTE TRANCHE D'AGE	
□ SENIORS (+60 ANS) : AYANT UN RESTE A VIVRE INFERIEUR A 12 EUROS PAR JOUR	

LES DEMANDES SONT A DEPOSER AUPRES DU SERVICE SOCIAL DU POLE FAMILLE - 38 AVENUE DE TOURNAMY - LE POLE FAMILLE NE RECOIT QUE SUR RENDEZ VOUS - CONTACTEZ L'ACCUEIL AU

ETAT CIVIL

□ MADAME □ MONSIEUR

 $\ \square$ Marie $\ \square$ Divorce(e) $\ \square$ Pacse(e) $\ \square$ Concubinage declare $\ \square$ Veuf (ve) $\ \square$ Celibataire

DEMANDEUR	
NOM:	
PRENOM:	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
NAISSANCE	
NATIONALITE:	
PROFESSION :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	

n.					
	AUTRES PERSONNES A CHARGE (CONJOINT, CONCUBIN, ENFANTS)				
NOM					
PRENOM					
DATE DE NAISSANCE					
LIEU DE NAISSANCE					
NATIONALITE					
PROFESSION					
LIEN DE PARENTE AVEC LE DEMANDEUR					

RESSOURCES MENSUELLES SALAIRES RETRAITE PENSION DE REVERSION ALLOCATION HANDICAP PENSION INVALIDITE RSA, CHOMAGE PARTIEL ALLOCATION LOGEMENT PRESTATIONS FAMILIALES PENSION ALIMENTAIRE AUTRES TOTAL DES RESSOURCES

CHARGES MENSUELLES

AUTRES PERSONNES AU FOYER

DEMANDEUR

CALCUL DU RESTE A VIVRE: RESSOURCES - CHARGES/30/NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE:

CHARGES

EDF, EAU

CREDIT

LOYER, CHARGES LOCATIVES

MUTUELLE, ASSURANCES

TOTAL DES CHARGES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement notamment informatique destiné à instruire votre demande. L'ensemble des données relatif à votre situation est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Les informations vous concernant peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation aux destinataires dument habilités et intervenant dans le cadre de votre dossier. Les décisions motivées sont notifiées à la personne et les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent.

Dans les 2 mois suivant la notification de l'aide, la décision peut faire l'objet d'un recours amiable adressé au Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif. A défaut de réponse du Président du CCAS dans un délai de 2 mois à compter du dépôt du recours amiable, l'intéressé disposera à nouveau d'un délai de 2 mois pour effectuer un recours contentieux devant le tribunal administratif.

AVIS DE L'ORGANISME INSTRUCTEUR:

Pour le Président La Vice-Présidente

Denise LAURENT

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pièces communes:

Pièce d'identité en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de trois mois

et

Pièces spécifiques :

Pour les actifs en situation de précarité liée à la crise sanitaire (chômage partiel, perte d'emploi, jeune diplômé n'ayant pas trouvé d'emploi...)

Avis d'imposition

Justificatif attestant le bénéfice du dispositif de chômage partiel et/ou justificatif de perte d'emploi

Pour les Jeunes de 18-25 ans

Avis d'imposition

Pour les Etudiants

Carte étudiant / certificat de scolarité

Pour les Séniors :

Avis d'imposition

Justificatif de retraite

Attestation de ressources/charges ci-jointe